



Candidatures du 10 juillet au 15 octobre 2018

L'ambition du concours Outre-mer

L'objectif de la Fondation la France s'engage est de promouvoir l'engagement de la société civile dans des initiatives innovantes, solidaires et utiles au plus grand nombre. Elle favorise, grâce à ces initiatives, le vivre-ensemble autour de services de proximité, et le développement durable des territoires.

À sa manière, la Fondation la France s'engage souhaite prendre part à cette dynamique en faveur des Outre-mer, alors que le Conseil économique, social et environnemental a souligné à plusieurs reprises des écarts de développement majeurs entre l'hexagone et les territoires d'Outre-mer – justifiant de fait – une mobilisation nationale en leur faveur.

« L'avenir des Outre-mer mérite un engagement fort de la nation pour réussir cette transition historique vers de nouveaux modèles de développement durable, respectueux des spécificités des territoires et des ultramarin.e.s. »

Contribution du CESE aux Assises des Outre-mer, Mars 2018, CESE

À qui s'adresse le concours ?

La filière Outre-mer du concours s'inscrit dans le prolongement du concours national tout en s'adaptant aux réalités des territoires ultra-marins. Le concours **soutient des projets d'innovation sociale** développés par des **acteurs de l'économie sociale et solidaire**. Ces projets doivent avoir un **objectif de changement d'échelle**.

En proposant **une dotation de 100 000 € (versée sur 3 ans)** et un **accompagnement adapté au changement d'échelle**, la Fondation est un effet de levier pour des porteurs de projet innovant et répondant à des problèmes sociaux. Les lauréats bénéficient de **l'appui d'une communauté d'experts** et de **mécénat de compétences** afin de **faciliter le changement d'échelle de leur projet**.



Une dotation financière
(jusqu'à 100 000€)



Un accompagnement personnalisé



Le label
«Fondation la France s'engage»

Modalités du concours

Le concours Outre-mer est ouvert aux structures de l'économie sociale et solidaire basées dans les Outre-mer, et qui portent un projet innovant et d'intérêt général. Le projet doit s'inscrire dans le champ de l'éducation, de la culture, de la solidarité, de l'écologie, de la santé ou de la citoyenneté. Ces actions doivent par ailleurs s'intégrer dans le cadre des Objectifs de développement durable fixés par l'Organisation des Nations-Unies.

La Fondation récompensera **2 lauréats par an au travers d'une dotation de 100 000 € maximum par projet** (le jury se réservant le droit de diminuer la dotation en fonction de la réalité des actions présentées), un accompagnement (y compris le financement d'un voyage d'une semaine à Paris) ainsi que le label « Fondation La France s'engage ».

Le concours se déroule exclusivement au travers d'un questionnaire dédié. La Fondation n'acceptera et ne prendra en compte aucune autre demande de soutien qui n'aura pas été déposée en ligne.

Le Concours s'adresse aux structures qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- avoir son **siège social dans l'un des territoires de l'Outre-mer** ;

- être soit une association, soit une fondation, soit un fonds de dotation, soit une entreprise de l'économie sociale et solidaire telle que définie à l'article 1er de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 et être labellisée ESUS ;
- avoir été constituée en **structure depuis 2 ans au moins** ;
- disposer d'un **budget annuel supérieur ou égal à cinquante mille euros** (50 000 €) ;
- le projet d'essaimage doit se dérouler **majoritairement dans les Outre-mer.**

Ne sont pas éligibles les structures ayant leur siège en métropole et qui souhaiteraient essaimer dans les Outre-mer.

Ne peuvent être candidats au Concours :

- les anciens Lauréats soutenus dans le cadre du programme « La France s'engage » et les Lauréats de la promotion 2017 du Concours dans un souci de diversité des lauréats ;
- les structures ayant conclu des contrats de prestations avec la Fondation ;
- les personnes et membres du Jury, ainsi que les organismes/établissements et leurs membres à l'origine de l'élaboration du Concours.

Calendrier

- **Ouverture** du questionnaire **le 10 juillet à 12h** (heure de Paris)
- **Fermeture** du questionnaire **le lundi 15 octobre à 18 heures** (heure de Paris) ;
- **Auditions** en vidéo-conférence **fin janvier 2019** de 10 à 20 finalistes
- **Remise des prix en février 2019 à Paris**

<https://concours-outre-mer.optimytool.com/fr/>

Retrouvez toutes les actualités et infos pratiques du concours sur la page Facebook dédiée :

www.facebook.com/FFEOM

GRAND MÉCÈNE
DU CONCOURS



MÉCÈNES



PARTENAIRES
ORGANISATIONNELS



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS DU CONCOURS



MÉCÈNES FONDATEURS ET PARTENAIRES DE LA FONDATION



Pour tout complément d'information :

Pascal PIERRE-LOUIS / OUTRE-MER NETWORK

Tél : +33 7 68 13 34 54 - e-mail : pierre-louis@dfiom.com